

Règlement officiel du Jeu
«Concours Journée Relooking – Meet-up Lufy »
(ci-après dénommé « le Règlement »)

La Société L'Oréal Belgilux SA, Division Produits Grand Public (ci-après dénommée « l'Organisateur »), située Avenue Charles Quint 584 à 1082 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.136.453, en collaboration avec Di, organise un concours intitulée «Concours Journée Relooking – Meet-up Lufy » (ci-après « le Jeu »).

Article 1 : Définitions

Dans ce Règlement, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

- « **Jeu** » : le jeu online intitulé «Concours Journée Relooking – Meet-up Lufy »
- « **Participant** » ou « **vous** » : la personne qui satisfait aux conditions de l'Article 3 et qui participe au Jeu.
- « **Organisateur** » ou « **nous** » : L'Oréal Belgilux S.A.

Article 2 : Durée

Le Jeu se déroule jusqu'au 15 février 2017 à 23h59 inclus, heure belge.

Nous nous réservons le droit de reporter ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, nous vous informerons le plus rapidement possible via e-mailing ou Facebook Di All about Beauty.

Article 3 : Conditions de participation

Ce Jeu ne comporte aucune obligation d'achat.

La seule participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement ainsi que de toute décision raisonnable prise par l'Organisateur.

La participation au Jeu est possible via le post Facebook prévu à cet effet sur la page Di All About Beauty.

La participation au Jeu est ouvert à toute personne physique majeure disposant de la capacité juridique d'agir domiciliée en Belgique.

Les personnes mineures sont également autorisées à participer au Jeu pour autant qu'elles aient obtenu au préalable l'autorisation expresse et écrite d'un de leurs parents. Une preuve de cette autorisation pourra, le cas échéant, être exigée par l'Organisateur.

Un participant peut participer plusieurs fois par jour au concours. Cela augmentera ses chances d'avoir l'histoire la plus attractive et d'être le grand gagnant du jour.

L'inscription se fait sur base de l'adresse e-mail. Si un Participant s'inscrit avec plusieurs adresses e-mail, l'Organisateur se réserve le droit de le disqualifier.

Les personnes suivantes sont exclues de participation :

- Les personnes qui ont un lien juridique direct ou indirect avec l'Organisateur ou avec l'une des sociétés qui participent à l'organisation ou à la diffusion du Jeu, les membres du personnel de l'Organisateur et leur famille ;

- Les personnes qui collaborent en lien organisé, ou dans le cadre d'une association juridique ou de fait, ou de toute autre manière que ce soit, dans le but d'augmenter leurs chances de succès.

Seront déclarées nulles :

- Les participations non intégralement complétées avec les mentions obligatoires,
- Les participations mentionnant une identité erronée ou douteuse,
- Les participations ne répondant pas aux critères de participation de ce Règlement.

En participant à ce Jeu, vous savez et acceptez que nous vous envoyons des e-mails en relation avec le Jeu,

- pour vous signaler si vous avez été sélectionnée et
- pour vous demander éventuellement votre avis.

Tout type de fraude, de tentative de fraude, d'abus ou de tentative d'abus ou des soupçons raisonnables de fraude peuvent entraîner l'exclusion du Participant, sans nécessiter d'avertissement préalable. En outre, l'Organisateur se réserve le droit d'entreprendre les démarches légales nécessaires contre quiconque a fraudé, a tenté de frauder, est responsable d'un abus ou a tenté de commettre un abus. Les participations organisées ou collectives au Jeu seront considérées comme un abus ou une fraude et elles peuvent entraîner l'exclusion des dites participations, en gardant intacts tous les autres droits de l'Organisateur.

Article 4 : Désignation des gagnants et des prix

Le jury est composé de professionnels du département L'Oréal Paris (ci-après le « Jury »)
Les Gagnantes seront sélectionnées par le Jury en fonction des réponses données aux questions du formulaire de participation au jeu (principalement la motivation de participation au concours (réponse à la question « Pourquoi désires-tu rencontrer Lufy ? »)

Prix : Les Gagnantes (nombre : 10) participeront le 19 février 2018 à une journée de relooking pendant laquelle elles se feront coiffer (la coiffure comprend l'utilisation de produits Colorista Washout et de produit Stylista) et maquiller. Elle pourront ensuite rencontrer l'influenceuse Lufy et se faire prendre en photo avec elle par un photographe. La journée se déroulera au siège de L'Oréal Belgilux (L'Oréal Belgilux S.A., Division Produits Grand Public, Avenue Charles Quint 584 à 1082 Bruxelles) dans l'Académie.

Les Gagnantes seront averties personnellement par voie électronique aux coordonnées de contact que le participant aura communiquées lors de son inscription.

Chaque prix est personnel et ne peut être transféré à une autre personne.

Les prix ne seront en aucun cas échangés contre leur valeur en espèces ou contre d'autres biens. Si besoin, l'Organisateur se réserve le droit d'échanger les prix par des produits d'une valeur équivalente.

Les Gagnantes seront prévenues le vendredi 16 février dans la journée. Dans le cas où un des gagnants ne réagit pas aux tentatives de contact de l'Organisateur, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure ce gagnant et de désigner un autre gagnant.

Aucune communication ne pourra être échangée sur le déroulement du Jeu, la détermination des gagnants et l'attribution du prix. La sélection des gagnants par l'Organisateur est incontestable. Toutes les éventuelles difficultés d'interprétation ou d'application du présent Règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur. Ce Concours n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu ou géré par, ou associé à, Facebook. Vous acceptez, en participant, de fournir des informations à L'Oréal Belgilux SA, et non à Facebook et ceci pour permettre à l'Organisateur de vous contacter dans le cadre du Concours.

Article 5 : Cession des droits de la personnalité

Dans le cadre de la journée du relooking, les Gagnantes acceptent d'être filmées et photographiées. Il est précisé que les photographies prises et les vidéos tournées à cette occasion seront exploitées pour une durée de cinq ans à des fins commerciale et publicitaire et seront diffusées sur tous supports et notamment en télévision, sur Internet et en presse, en Belgique et dans le monde entier, ce que les Gagnantes acceptent. Les Gagnantes s'engagent à réitérer par écrit leur autorisation d'utiliser leur image pour tous supports, la durée, le territoire et aux fins susmentionnés.

Article 6 : Règles de comportement des envois

Les Participants ne peuvent pas utiliser le Jeu pour :

- exprimer des idées politiques ou religieuses;
- harceler, insulter, discriminer ou faire des allusions sexuelles.
- placer des vers, virus ou autres logiciels nocifs sur les sites du Jeu.

Les envois ne peuvent pas être contraires à la loi, à la réglementation ou aux bonnes mœurs ou inciter à des actes contraires à la loi, à la réglementation ou aux bonnes mœurs et ne peuvent en aucune façon porter préjudice à L'Oréal Belgilux S.A., à ses entreprises liées et/ou ses marques.

Les Participants ne peuvent rien envoyer qui pourrait constituer une infraction aux droits (de propriété intellectuelle) de tiers. Les Participants ne sont pas payés pour leurs envois et/ou participation. Les Participants ne peuvent pas se prévaloir de droits et/ou recevoir une indemnité pour la participation au Jeu.

L'Oréal Belgilux S.A. se réserve le droit d'exclure immédiatement et à tout moment les envois qu'elle estimerait non valables et/ ou de les (faire) enlever des sites du Jeu.

Article 7 : Déclarations et œuvres créatives

Il est possible que les Participants soient invités à compléter un questionnaire pour donner leur opinion à l'Organisateur sur le Jeu et/ou sur le prix octroyé. Dans ce cas, le Participant autorise gratuitement l'Organisateur à reproduire sa déclaration, la publier, la modifier, l'adapter (y compris en traduction), la transmettre et la diffuser. Cette autorisation est valable pour une année à partir de l'envoi de la déclaration sur le Site, pour le monde entier et pour chaque support (audiovisuel, presse, Internet, etc.).

En outre, si le Participant a développé, dans le cadre du Jeu, des œuvres créatives, il donne l'autorisation gratuitement à l'Organisateur de les reproduire, publier, modifier, adapter, transmettre et diffuser. Cette autorisation est valable pour une année à partir de l'envoi de l'œuvre créative, pour le monde entier et pour chaque support (audiovisuel, presse, Internet, etc.). Chaque Participant garantit que l'œuvre envoyée ne constitue en aucune

façon une infraction sur quelconque droit de tiers, en ce compris les droits de propriété intellectuelle de tiers. Les Participants préserveront l'Organisateur en la matière tant en justice qu'en dehors de la justice et l'indemniseront complètement.

Article 8 : Données personnelles

Conformément aux dispositions légales sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel des Participants seront reprises par l'Organisateur dans une banque de données destinée au bon déroulement du Jeu. Ces données à caractère personnel seront traitées par l'Organisateur pour contacter les Participants au Jeu. Dans le cas où le Participant au Jeu a marqué explicitement son accord, ses données à caractère personnel pourront être utilisées par l'Organisateur pour d'éventuelles actions de direct marketing. Les adresses ne seront pas communiquées à des tiers à des fins commerciales. Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. Les personnes qui exercent leur droit de supprimer leurs données avant la fin du Jeu sont supposées s'abstenir de participer.

Enfin, s'il s'avère que vous êtes l'un des gagnants, vous nous avez déjà donné votre autorisation gratuite pour publier votre nom, prénom et éventuellement votre photo sur le Site pour une période d'un an.

Article 9 : Modifications au Règlement

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger ou annuler le Jeu en raison de tout événement indépendant de sa volonté et/ou pour améliorer le Site. De plus, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le choix du prix, un point du Règlement ou son mode de déroulement si des circonstances imprévisibles et/ou indépendantes de sa volonté devaient le justifier.

Toute modification et/ou amélioration sera reprise dans ce Règlement et sera communiquée sur le Site.

Article 10 : Responsabilité

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou de l'octroi du prix d'un Participant. De plus, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de force majeure ou d'événements imprévus (y compris, mais sans s'y limiter, des problèmes techniques, la perte ou le retard par le service postal, etc.) qui mettrait en péril l'organisation et l'administration du Jeu. Dans ces circonstances, nous informerons les Participants via le Site.

Article 11 : Dispositions générales

La participation au Jeu est subordonnée à l'acceptation inconditionnelle de ce Règlement dans son intégralité. En cas de litige, le droit belge est le droit applicable et les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

Article 12 : Questions ?

Pour toute question ou réclamation, vous pouvez contacter l'Organisateur :

- Par email : info.conso@be.loreal.com

- Par poste : L'Oréal Belgilux S.A., Division Produits Grand Public, Avenue Charles Quint 584 à 1082 Bruxelles
